

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles normales supérieures

Question au Gouvernement n° 1128

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal.

M. Jean-Claude Guibal. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, les salariés français apprécieront que l'Etat ne soit pas en mesure de tenir ses engagements quand il s'agit de leur emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Un grand quotidien s'est fait l'écho, lundi dernier, de l'intention que vous auriez de créer une troisième voie d'accès à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, destinée entre autres à des candidats de pays de l'Union européenne. Nous n'avons, vous l'imaginez, rien à redire, bien au contraire, à ce que l'un des plus beaux fleurons de notre système éducatif puisse être ouvert à des étudiants venus d'autres nations d'Europe. Nous sommes inquiets, par contre, de lire dans le même quotidien que, dans le cadre de cette troisième voie, un candidat pourrait être déclaré admissible sur simple présentation d'un dossier nominal, dont la pièce principale serait «un rapport rédigé par le candidat sur ses activités académiques ainsi que sur ses intentions et ses motivations». On nous dit même, monsieur le ministre, que l'arrêté créant cette troisième voie, et dont je viendrais de lire l'article 7, serait déjà sur votre bureau attendant votre signature.

Ces informations sont-elles bien exactes?

Si tel est le cas, cela ne vous gêne-t-il pas de porter atteinte à deux valeurs traditionnelles de la République ? Premièrement, l'égalité des citoyens devant les concours de la fonction publique, qui serait mise en cause par la suppression de l'anonymat dans le cadre des épreuves d'admissibilité. Deuxièmement, la reconnaissance du mérite, qui serait également mise en cause dans la mesure où les critères de sélection de ce troisième concours ne seraient pas du même niveau de difficulté que ceux des concours existants. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, nous vivons dans une société où l'on découvre dans les journaux les arrêtés que l'on aurait soi-même pris. Je vais vous dire ce qu'il en est de cette affaire et vous verrez qu'elle n'est nullement contraire à nos traditions et à notre droit.

Premièrement, le directeur de l'Ecole normale supérieure m'a demandé d'étudier les conditions dans lesquelles des étudiants de l'Union européenne pourraient être accueillis dans son établissement, comme l'ont fait de leur côté le président de l'Ecole polytechnique et les directeurs de diverses grandes écoles. Je trouve naturellement que c'est une bonne idée et j'ai approuvé cette initiative.

Deuxièmement, il est évident que l'on ne peut pas demander à ces étrangers de suivre les classes de khâgne et de se présenter ensuite au concours traditionnels.

M. Jean-Claude Lenoir. Pourquoi?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Parce que cela existe déjà et que nous en recevons un tous les trois ans ! (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale

et Indépendants.) Un élève de Cambridge n'a pas deux ans à passer en khâgne! Si bien que nous nous privons d'éléments de qualité dans cette école.

J'ai donc demandé au directeur de me préparer un projet. Je ne l'ai pas encore reçu, mais il est déjà dans Le Monde!

Enfin, pour ce qui concerne l'anonymat, je vous ferai remarquer qu'au concours d'entrée de l'Ecole normale supérieure, le coefficient de l'oral est six fois supérieur à celui de l'écrit. Or, à l'oral, on voit les candidats. Il ne faut dont pas se lancer dans des fantasmes sur l'anonymat des concours. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Un peu de silence!

M. Philippe Auberger. Il s'enfonce, monsieur le président!

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Le concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure pour les étrangers de l'Union européenne sera établi conformément à notre droit et à nos traditions, en y ajoutant un élément important: la volonté de la France de participer à la construction de l'Europe intellectuelle. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Guibal

Circonscription: Alpes-Maritimes (4e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1128 Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie **Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 février 1999, page 1163

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 février 1999